

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-10

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Discriminations.

Rapporteur: M. VORMS

Si les discriminations peuvent toucher n'importe quel Messin (il y a aujourd'hui 25 critères reconnus par la loi), elles sont d'autant plus présentes dans les quartiers de la Politique de la Ville.

C'est pourquoi la lutte contre les discriminations est un objectif transversal et prioritaire du Contrat de Ville.

C'est dans ce cadre que quatre projets sont proposés :

- L'un consacré à l'accès à l'emploi pour des jeunes des quartiers et en particulier, des jeunes filles dans les métiers du numérique ;
- Un autre visant à changer le regard que nous portons sur le handicap à travers des rencontres sportives ;
- Le troisième visant à produire un outil de discussion sur la question de la trans-identité ;
- Et pour finir, une action visant à faire le lien entre culture d'ici et d'ailleurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 7 500 € au financement des actions suivantes pour le Plan de Lutte Contre Les Discriminations :

CULTURES21

. En passant par la Lorraine d'aujourd'hui 1 000 €

COULEURS GAIES

. Super Humains 2 000 €

FEMINATECH

. Work in Digital 2 500 €

INTEMPORELLE

. Foot pour tous 2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants ou lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 51 Absents : 4 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ